EXTRAIT DE L'ACTE DE MARIAGE N°

9

devant Nous ont comparu publiquement en la Maison Commune. six mars mil neuf cent quatre vingt dix neuf Le (1)

heures 00 14 ١d

Chour

BERROUANE

Prénoms

Abdelkader

HAMMAM BOU HADJAR, AIN TEMOUCHEN (Algérie) Né à

21 mai 1964

Haouari Ould Baroudi BERROUANE Fils de (2)

Aicha Bent Abdelkader LAHCENE et de (2)

Spouse

MADANI YOUSFI

Prénoms

Djamila

TLEMCEN 29 avril 1965 (Algérie) HENNAYA, Née à

Moussa Ould Maghraoui MADANI YOUSFI Fille de (2)

Fatima Bent Bouazza BEDDOU et de (2)

Les futurs conjoints ont déclaré l'un après l'autre vouloir se prendre pour époux

et Nous avons prononcé au nom de la loi qu'ils sont unis par le mariage

Les futurs conjoints ont déclaré (3) qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage

P. Le Maire,

6 mars 1999

Délivré conforme au registre, le

(1) Date et heure.
(2) Noms et prénoms du père et de la mère.
(3) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » que « qu'un contrat de mariage a été reçu le (date) par (nom et résidence du notaire) ».

MENTIONS MARGINALES (4)

de MELUN. Csens. - et ... Cane Manage dissous par jugement de divort rendu le Att him BOS

Mentionné le 20 Mars 2006. Décision de Résidence Séparde

(4) Jugement du divorce, de séparation de corps, de rectification de l'acte, etc.